



# FORMAPREV Formation Prévention - Secours

Nathalie NICOLAS EI 2 rue de la petite plaine 21130 AUXONNE

Tel : 06.20.49.66.87 - [formaprev21@gmail.com](mailto:formaprev21@gmail.com)

Siret : 533 374 054 00021 OF 26 21 02920 21

[www.formaprev21.fr](http://www.formaprev21.fr)

## FORMATION DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

**Objectif Général de la formation** : A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

**Cadre général de l'exercice de l'activité** : l'activité de SST s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient. Cette mission répond aux obligations fixées par le code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art. L.4121-1) ainsi qu'à l'obligation d'organisation des secours (art. R.4224-16) et la présence de secouristes (art. R.4224-15). L'action du SST s'intègre également dans les obligations faites à l'employeur en matière de prévention des risques professionnels. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient.

*\*on appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base.*

**Personnes concernées** : tout public

**Prérequis** : aucun

**Conditions de formation** : La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes et sa durée est de 14 heures auxquelles il faut ajouter, si nécessaire, le temps pour traiter les risques spécifiques\* de l'entreprise et de la profession. Présence obligatoire sur la totalité de la formation.

Aucune formation avec un nombre de participants inférieur à 4 ne sera acceptée.

**Conditions d'inscription** : fin d'inscription 20 jours avant le début de stage

Taux d'obtention chez Formaprev : 100%

Conditions d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap : L'obtention du certificat de SST n'est possible que lorsque le candidat est capable de protéger, d'examiner la victime, d'alerter et d'effectuer TOUS les gestes de secours. Par contre, il n'est pas exigé que les gestes soient effectués de manière « parfaite ». Dans tous les cas, il convient d'examiner la possibilité de certifier le candidat au cas par cas, en fonction de la nature du handicap, de sa capacité à réaliser les gestes, et de son niveau de compréhension. A l'inverse, une incapacité mentale ne permettant pas au candidat de réaliser un examen amenant au bon résultat à atteindre, conduira à une impossibilité de certifier le candidat. De même une impossibilité totale (tétraplégie) à réaliser une PLS ne permettra pas de certifier le candidat

Compétences visées :

**DOMAINE DE COMPETENCE 1: Intervenir face à une situation d'accident du travail.**

- C1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- C2. Protéger de façon adaptée
- C3. Examiner la victime
- C4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- C5. Secourir la victime de manière appropriée

**DOMAINE DE COMPETENCE 2: Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise**

- C6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- C7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- C8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

CONTENU DE FORMATION PAR DEMI JOURNEE

<p><i>1<sup>ère</sup> demi-journée 3H30</i>  <i>Accueil – présentation de la formation et des conditions de validation du sauveteur secouriste du travail (10mn)</i>  <u>Compétence 1</u> : situer son rôle de SST dans l’organisation des secours de l’entreprise : connaissance de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail (échanges)  <u>Compétence 6</u> : situer son rôle de SST dans l’organisation de la prévention de l’entreprise : connaître son entreprise, ses acteurs de prévention, les enjeux de la prévention (échanges)  <u>Compétence 7</u> : caractériser des risques professionnels dans une situation de travail : analyser des situations de travail dangereuses (échanges)  <u>Compétence 8</u> : participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention : apporter des solutions de prévention afin d’améliorer les conditions de travail (échanges)  <u>Compétence 2</u> : protéger de façon adaptée : identifier des dangers sur une situation d’accident, se protéger et protéger les autres , savoir effectuer un dégagement d’urgence (théorie ; pratique gestuelle)  <u>Compétence 3</u> : Examiner la victime : identifier les signes de détresse vitale et prioriser son action (théorie et pratique gestuelle)  <u>Compétence 4</u> : garantir une alerte favorisant l’arrivée des secours adaptés au plus près de la victime : identifier les numéros d’urgence nationaux et spécifiques à l’entreprise, énoncer les informations nécessaires à la prise en charge des victimes (échanges)</p>	<p><i>2<sup>e</sup> demi-journée 3H30</i>  <u>Compétence 5</u> : secourir la victime de manière appropriée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La victime saigne abondamment : compression manuelle, pansement compressif, garrot (pratique gestuelle)</li> <li>- La victime s’étouffe : obstruction complète et partielle, adulte, enfant, nourrisson. ( pratique gestuelle)</li> <li>- La victime ne réagit pas et respire : reconnaître une victime inconsciente et mettre en PLS (pratique gestuelle)</li> </ul> <p><u>Cas concrets formatifs</u></p>
<p><i>3<sup>ème</sup> demi-journée 3H30</i>  <u>Rappel mémoire des gestes de la journée précédente</u>  <u>Compétence 5</u> : secourir la victime de manière appropriée          La victime ne réagit pas et ne respire pas : savoir assurer une réanimation cardiorespiratoire sur l’adulte, l’enfant et le nourrisson et apporter une défibrillation (théorie ; pratique sur mannequins)  <u>Cas concrets formatifs</u></p>	<p><i>4<sup>ème</sup> demi-journée 3H30</i>  <u>Compétence 5</u> : secourir la victime de manière appropriée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La victime se plaint de malaise ; de douleurs empêchant certains mouvements ; de brûlures, de plaies</li> </ul> <p><u>Cas concrets formatifs</u>  <u>Certification</u> : Epreuve 1 : 1h10 ; Epreuve 2 : 00h50)  <i>Evaluation de fin de formation et remise des attestations</i></p>

EVALUATION DES SST

En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires. En vue de l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, 2 épreuves certificatives sont organisées en fin de formation de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Cette évaluation ne peut pas dépasser 2h. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le Document de référence du dispositif SST . Ils sont transcrits dans un document national nommé « Grille de certification des compétences du SST» et utilisé lors de chaque formation.

**A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.**

Cas du stagiaire n'ayant pas validé la totalité des compétences :  
 A l'issue des 2 épreuves, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible, si le temps le permet, de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s).  
 Sinon, il lui est également possible de se réinscrire à une nouvelle session de formation. Il pourrait alors demander, préférentiellement à l'organisme qui l'a initialement formé, un allègement de formation et repasser la ou les épreuves lui permettant de valider la ou les compétences manquantes. Pour demander cet allègement, le candidat produira une attestation de fin de formation, reçue à l'issue de la 1ère session et faisant apparaître les résultats des acquis de sa formation SST. Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1ère session de formation.

Pour que le certificat reste valide, le sauveteur secouriste du travail doit suivre périodiquement une session de « Maintien et actualisation des compétences » de 7H ; périodicité fixée à 24 mois.

**Méthode Pédagogique** - Alternance théorie/pratique - simulations de cas ; exposés

**Outils pédagogiques :**

Document de référence INRS, Manuel du formateur SST INRS , Guide des données techniques INRS, déroulé pédagogique FORMAPREV validé par l'INRS. Plan d'intervention INRS, plan d'action de prévention INRS, maquillage, mannequins adulte/enfant/nourrisson pour l'apprentissage du massage cardiaque et des insufflations, défibrillateur d'entraînement...

**Délivrance** d'attestation de fin de formation, de certificat de réalisation et du certificat SST (si obtention)

**Bilan de fin de stage** : A l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction sera remis à chaque participant afin qu'il exprime son ressenti par rapport à la formation.

**Tarif** : individuel 190,00€ HT – groupe 1200,00€ HT

**Formation délivrée par** Nathalie NICOLAS formatrice certifiée INRS

Contact : Nathalie NICOLAS sur [formaprev21@gmail.com](mailto:formaprev21@gmail.com) ou au 06 20 49 66 87